

### UN PREMIER TYPE DE PERMIS DISPONIBLE DANS VOTRE PORTAIL CITOYEN : BRÛLAGE ET FEUX D'ARTIFICE

Saviez-vous qu'il est désormais possible de faire votre demande de permis de brûlage et de feux d'artifice en ligne, sur la plateforme numérique Voilà?

Avec la collaboration du Service de sécurité incendie, le Service aux citoyens a procédé au déploiement, en ligne, de ces deux types de permis.

Désormais, vous pouvez saisir votre demande en ligne et acquitter les frais dès que la facture est disponible dans votre portail citoyen. Avec la plateforme de paiement sécurisée d'ACCÉO Transphère, le délai entre la demande, le paiement de la facture et l'émission du permis est réduit.

Ce service est accessible 24 heures par jour et 7 jours par semaine!

### COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE?

Pour obtenir votre permis ou certificat, il y a cinq étapes simples :

1. Connectez-vous à votre portail citoyen Voilà!

2. Choisissez le type de permis :

Prenez connaissance de la réglementation, remplissez les informations demandées, joignez les documents nécessaires à l'analyse de votre demande et cliquez sur le bouton « Envoyer ».

3. Accusé de réception et numéro de suivi en ligne : Vous recevrez un accusé de

réception indiquant un numéro de suivi. Pour vérifier l'état de votre demande, cliquez sur « Suivi de votre demande en ligne » et saisissez votre numéro de suivi.

4. Recevez votre facture à acquitter : Dès que vous recevrez la facture relative à votre demande par courriel ou par le suivi en ligne, vous pourrez la payer en ligne par carte de crédit.

5. Délivrance du permis : Lorsque l'analyse de votre demande est terminée, votre permis sera disponible en PDF sur votre portail.

### PÉRIODE DE BRÛLAGE

Rappelez-vous que le brûlage est autorisé sur le territoire de La Pêche jusqu'au 31 mai. Procurez-vous votre permis en ligne à [lapeche.appvoila.com](http://lapeche.appvoila.com).

### PLUS D'INFORMATIONS

Le Service aux citoyens est joignable par téléphone au 819 456-2161, poste 2221, par courriel à [guichet.unique@villelapeche.qc.ca](mailto:guichet.unique@villelapeche.qc.ca) et en personne à la réception de l'hôtel de ville.

### POUR UNE AMÉLIORATION CONTINUE DES SERVICES

Afin d'améliorer la qualité des prestations des services municipaux et de simplifier les démarches, des guides et des vidéos explicatives facilitant l'utilisation de certains modules sont disponibles au [www.villelapeche.qc.ca](http://www.villelapeche.qc.ca), sous l'onglet « Portail citoyen » :

- Guide pour faciliter l'inscription en ligne

- Guide pour faciliter les requêtes en ligne

- Guide d'inscription au compte de taxes en ligne

Surveillez votre portail puisque plusieurs autres types de permis seront bientôt ajoutés!

### Conseil municipal

**Guillaume Lamoureux**  
maire  
819 456-2161, poste 2270  
[g.lamoureux@villelapeche.qc.ca](mailto:g.lamoureux@villelapeche.qc.ca)

**Réjean Desjardins**  
quartier 1  
819 456-2590  
[r.desjardins@villelapeche.qc.ca](mailto:r.desjardins@villelapeche.qc.ca)

**Michel Gervais**  
quartier 2  
819 456-3746  
[m.gervais@villelapeche.qc.ca](mailto:m.gervais@villelapeche.qc.ca)

**Francis Beausoleil**  
quartier 3  
819 360-9350  
[f.beausoleil@villelapeche.qc.ca](mailto:f.beausoleil@villelapeche.qc.ca)

**Carolane Larocque**  
quartier 4  
819 209-7338  
[c.larocque@villelapeche.qc.ca](mailto:c.larocque@villelapeche.qc.ca)

**Pamela Ross**  
quartier 5  
613 794-4778  
[p.ross@villelapeche.qc.ca](mailto:p.ross@villelapeche.qc.ca)

**Claude Giroux**  
quartier 6  
819 459-1344  
[c.giroux@villelapeche.qc.ca](mailto:c.giroux@villelapeche.qc.ca)

**Richard Gervais**  
quartier 7  
819 635-2608  
[r.gervais@villelapeche.qc.ca](mailto:r.gervais@villelapeche.qc.ca)

Rédactrice en chef : Evelyne Kayoungha

Production : In Médias

Distribution : Postes Canada

Renseignements : Service des communications, Municipalité de La Pêche

1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec) J0X 2W0

Tél. : 819 456-2161

Site Internet : [www.villelapeche.qc.ca](http://www.villelapeche.qc.ca)

Courriel : [bulletin@villelapeche.qc.ca](mailto:bulletin@villelapeche.qc.ca)

ISSN 1911-7787 (imprimé-bilingue),

ISSN 1911-7795 (en ligne-français),

ISSN 1911-7809 (online-english)

LE PORTAIL CITOYEN VOILÀ!

VOTRE MUNICIPALITÉ À PORTÉE DE MAIN !

[lapeche.appvoila.com](http://lapeche.appvoila.com)





## ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2020



Lors de l'adoption du plan stratégique 2019-2023, l'un des objectifs stratégiques identifiés par la Municipalité était d'axer les

communications municipales autour de trois volets, dont la sensibilisation à la vie municipale ayant pour but d'informer les citoyens du fonctionnement de l'appareil municipal. Depuis, la direction générale s'était engagée à soumettre un rapport annuel de gestion de l'administration.

Pour une deuxième année consécutive, le conseil municipal a adopté, lors de sa réunion du 1er mars dernier, le rapport annuel de gestion 2020 de l'administration et a adressé ses remerciements à tous les employés

municipaux pour leur engagement envers la communauté La Pêchoise.

Le rapport annuel de gestion présente la mission de chaque service municipal, la composition des équipes et présente les réalisations principales, les faits saillants de l'année, ainsi que les principaux projets pour l'année en cours.

Le rapport annuel de gestion 2020 est disponible pour consultation sur le web municipal, sous l'onglet « Municipalité ».

## NOUVELLE LICENCE POUR CHIEN DISPONIBLE !

La compagnie Anitek, mandataire de la Municipalité pour le service de contrôle animalier, informe les citoyens que les licences pour chiens sont maintenant disponibles. Vous pouvez vous les procurer au bureau de la municipalité en appelant au 819 456-2161, au bureau d'Anitek (370, chemin Clark; 819 431-9904), ou en remplissant le formulaire disponible en ligne au [www.anitek.ca](http://www.anitek.ca). Pour votre commodité, nous vous suggérons d'appeler l'emplacement le plus proche de chez vous. La Municipalité de La Pêche peut également vous envoyer votre licence par l'intermédiaire de Postes Canada sans frais supplémentaires. Pour la première année, le coût est de 40 \$ la licence, valide durant une année civile, et le renouvellement l'année suivante sera de 35 \$.

Les nouvelles licences sont électroniques et novatrices. Ce nouveau système améliorera grandement la sécurité de votre animal. Les licences comprennent un code QR et un micro-processeur NFC qui permettront à votre téléphone portable d'accéder au



profil de l'animal à partir de notre base de données. Ces licences à la pointe de la technologie incluront de nombreuses fonctionnalités exceptionnelles.



### RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

Nous rappelons que selon le règlement 13-RM-02, un chien doit être tenu en laisse hors des limites du bâtiment, du logement, ou du terrain de son gardien. Hors de ces limites, le gardien du chien doit le maintenir en laisse ou autrement en assumer le contrôle immédiat et le surveiller en tout temps. Un chien non tenu en laisse est présumé ne pas être sous le contrôle de son gardien.

Pour toute plainte reliée au non-respect du règlement, merci de remplir le formulaire disponible sur le site de [anitek.ca](http://anitek.ca) ou d'appeler au 819 431-9904. M. Claude Lachaine, responsable de Anitek, est l'officier désigné de la municipalité, chargé du respect de la réglementation.

## COMPTE DE TAXES 2021

Dû aux inconvénients découlant de la pandémie de Covid-19, le conseil municipal a souhaité utiliser le délai maximum que la Loi sur la fiscalité municipale permet. Ainsi, les comptes de taxes ont été transmis plus tard cette année, le vendredi 26 février. Cette décision a permis de donner 30 jours supplémentaires aux citoyens avant le paiement du premier coupon de taxes.

À compter du moment où les taxes et autres sommes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 7 %. La Municipalité rappelle à tous qu'il est possible d'établir une entente de paiements avec le service des finances, en cas de besoin.

Si vous n'avez pas reçu votre compte de taxes, veuillez accéder à votre portail citoyen pour faire une requête. Choisissez la nature suivante pour votre demande : « Taxation

– demande d'information ou question (Taxe) ». Si vous n'êtes pas encore inscrit au portail citoyen, joignez-vous à la communauté : [lapeche.appvoila.com](http://lapeche.appvoila.com). Vous pourrez ensuite suivre l'état de votre demande en ligne. Prenez note que vous devrez indiquer votre adresse à La Pêche pour consulter votre compte.

### DATE DE PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES 2021 :

- 1er versement : au plus tard le 29 mars
- 2e versement : au plus tard le 28 juin
- 3e versement : au plus tard le 27 septembre

### MODES DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES :

- À votre institution financière : en ligne ou en personne

- Par paiements préautorisés, selon les dates d'échéance ci-dessus (formulaire disponible sur notre site internet sous la section « Services municipaux – Finances – Taxes et paiement du compte » à compléter, accompagné d'un spécimen de chèque, le tout à retourner au bureau municipal)
- Par la poste : chèque

### POUR COMMUNIQUER AVEC LE SERVICE DES FINANCES :

Téléphone : 819 456-2161  
Courriel : [d.robert@villelapeche.qc.ca](mailto:d.robert@villelapeche.qc.ca)  
ou [m.leroux@villelapeche.qc.ca](mailto:m.leroux@villelapeche.qc.ca)  
Requête en ligne : [lapeche.appvoila.com](http://lapeche.appvoila.com)

Merci de noter que les cartes de crédit ne sont pas acceptées pour le paiement des taxes municipales.

# PROJETS EN COURS

## CONSTITUTION D'UN FONDS RÉSERVÉ À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La Municipalité a créé une réserve financière provenant de la tarification pour la collecte des matières résiduelles afin d'améliorer les pratiques en gestion dans ce domaine, au profit de l'ensemble de son territoire. Ce fonds est créé par l'application d'une taxe établie annuellement dans le règlement décrétant le taux de taxe foncière et de tarification. Cela s'est traduit par l'augmentation de 20\$ à la tarification sur les ordures ménagères. De plus, à compter de l'exercice financier 2020, tout montant excédentaire provenant de la tarification pour la collecte des matières résiduelles, incluant les subventions, sera affecté à ce fonds.

La Municipalité pourra ainsi affecter tout montant de cette réserve en vue de l'ajout de composantes qui amélioreront les pratiques ou toute augmentation de coûts reliés à la collecte.



## DEVENEZ UN PRO DU TRI ET FAITES GAGNER LA PÊCHE!

Les municipalités de L'Ange-Gardien, Cantley, Chelsea et La Pêche se sont alliées, avec le soutien de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, pour sensibiliser leurs citoyens au tri des matières résiduelles grâce au jeu questionnaire *Pro du tri*. Grâce à ce quiz intermunicipal, testez vos connaissances, devenez un Pro du tri et aidez votre municipalité à gagner le concours. En effet, chaque point que vous accumulez propulse votre municipalité au premier rang.

Pro du tri se veut une compétition saine, amicale et conviviale. C'est l'occasion de rafraîchir ses connaissances afin de pratiquer le bon tri, mais aussi de

découvrir tous les services offerts localement et au niveau régional (MRC).

Alors citoyennes et citoyens de La Pêche, mesurez-vous à vos voisines et vos voisins dans un esprit de fraternité régionale.

Rendez-vous sur [quiz-intermunicipal.ca](http://quiz-intermunicipal.ca), jusqu'au 23 mars, et entrez votre code postal pour débiter le questionnaire. Découvrez une foule d'informations additionnelles après chacune de vos réponses et enfin, votre score. De plus, partagez le quiz à vos proches!

Bonne chance et rendez-vous le 23 mars pour le dévoilement du grand gagnant!

## ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 21-821

À la suite du dépôt de l'avis de motion lors de la séance du 1er février, le conseil municipal a adopté, lors de sa séance régulière du 1er mars, le règlement d'emprunt 21-821 pour l'achat d'équipements, d'outillage, de véhicules, de terrains et pour l'aménagement de divers parcs municipaux, pour un montant de 1 170 000 \$ selon les estimations fournis à l'annexe A du règlement.

Le conseil est autorisé à emprunter un montant de 120 000 \$ sur une période de 5 ans, de 1 050 000 \$ pour une période de 10 ans. Il affectera à la réduction de l'emprunt toute subvention qui pourrait servir pour le remboursement des dépenses.

Le règlement 21-821 et son annexe sont disponibles pour information sur le site web municipal, sous la section Municipalité – Règlements.

## TRAVAUX DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES 2021

Le conseil municipal a adopté la liste des travaux d'entretien ou d'amélioration qu'il désire exécuter sur les chemins municipaux et autres infrastructures municipales en 2021. Ces travaux seront effectués en tenant compte des sommes disponibles et des priorités établies en fonction des éléments suivants :

- Problématique de sécurité publique
- Drainage des routes
- Grades établis par la firme externe au plan d'intervention 2009-2014
- Travaux requis à la suite des inondations 2017 et 2019
- Projets de développement à court et à moyen terme

La liste des travaux est disponible pour information sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Services municipaux – Travaux publics - Info travaux. À noter que le conseil municipal pourra, selon les circonstances, urgences, autres considérations ou opportunités, modifier la planification des travaux.

# MESSAGES DES SERVICES MUNICIPAUX

## L'ENTRETIEN DE VOTRE PUIT

L'eau de puits destinée à la consommation des personnes doit être de bonne qualité. Le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (chapitre Q-2, R 35.2) adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (une loi provinciale), encadre la protection des eaux prélevées à des fins de consommation humaine et prescrit un ensemble d'obligations à respecter, notamment en matière d'aménagement. Vous êtes propriétaire d'un puits individuel? Vous avez la responsabilité d'assurer la qualité de l'eau du puits en vue de protéger votre santé et celle de vos proches. Voici donc quelques conseils pour vous y aider!

### Configuration du puits

Que ce soit un puits de surface (qui puise son eau dans la nappe phréatique) ou un puits artésien (aussi appelé puits foré ou tubulaire), il est important, pour éviter les contaminations, de respecter certaines règles : il faut notamment que le couvercle et la tuyauterie du puits soient en bon état (c'est-à-dire étanches) et que le puits se trouve à plus de 15 mètres de la fosse septique et de 30 mètres de l'élément épurateur (champ d'épuration ou autre). De plus, il doit y avoir un monticule autour du puits pour dévier les eaux de ruissellement qui pourraient contaminer l'eau de puits.

### Vérification de la qualité de l'eau

On recommande d'effectuer au moins deux analyses d'eau par année: au moment du dégel au printemps, et en automne. Des tests ponctuels peuvent être réalisés pour les nouveaux puits et pour les puits remis en usage, notamment à la suite de travaux de rénovation,

d'inondations, ou de changement dans l'utilisation du sol environnant. On peut aussi effectuer des tests ponctuels par précaution si l'on constate une modification des caractéristiques de l'eau (couleur, odeur, clarté, goût). En Outaouais, actuellement, un laboratoire est accrédité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour effectuer les analyses d'eau (Ville de Gatineau – Laboratoire, 858A, Notre-Dame- téléphone : 819 663-7345).

### Que faire si ces analyses révèlent une contamination de l'eau?

Trouver rapidement la source de la contamination et procéder aux travaux requis pour corriger la situation. Les sources de contamination peuvent être multiples : usage de produits chimiques à proximité du puits, installations septiques défectueuses, bris d'un tuyau, notamment. Dans tous les cas, il faut veiller à corriger rapidement la situation. Au besoin, vous pouvez communiquer avec l'inspecteur en environnement de la Municipalité pour vous orienter dans votre recherche de solutions.

Pour plus de renseignements, consultez le site Web du MDDELCC, qui offre une documentation complète sur la qualité de l'eau de puits à partir de la page précédemment mentionnée, sous le lien « Qualité de l'eau du puits », ou les documents Guide d'entretien d'un puits d'alimentation en eau potable et Guide du propriétaire de puits et d'installations septiques disponibles dans le site Web de la Municipalité, sous Municipalité / Guides et formulaires.



## ABRIS D'AUTO - RAPPEL

Les abris d'auto temporaires démontables sont autorisés du 1<sup>er</sup> novembre de l'année en cours jusqu'au 15 mai de l'année suivante. Retenez cette date afin de démonter le vôtre et respecter la réglementation!

## CAMP DE JOUR MUNICIPAL « LES FORMIDABLES » - ÉTÉ 2021

La Municipalité prépare la nouvelle édition de son camp de jour « Les Formidables », qui s'adresse aux enfants de 5 à 12 ans. Le camp se déroulera sur 8 semaines et demie du 28 juin au 20 août 2021, et promet un autre bel été autour de thèmes différents chaque semaine, et d'ateliers et d'activités autour de ces thèmes. Les modalités d'inscription seront annoncées sur nos plateformes lorsqu'elles seront disponibles, et donc restez à l'affût. D'ici

là, vous pouvez réserver une place pour votre enfant en remplissant un formulaire de pré-inscription disponible sur la page Facebook de la Municipalité ou sur le site web de la Municipalité, sous la rubrique « Actualités ».



### STATIONNEMENT DE NUIT DANS LES RUES

De nouveau permis à partir du 1<sup>er</sup> avril

## GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – CALENDRIER DE COLLECTE – 2021

Mars - March 2021						
D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Avril - April 2021						
D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Mai - May 2021						
D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Juin - June 2021						
D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

RECYCLAGE

ORDURES

ORDURES ET RDD

ORDURES ET RECYCLAGE

AUCUNE COLLECTE

(reportée au jour ouvrable suivant pour tous les secteurs).

JE VEUX ME DÉPARTIR  
D'UN PRODUIT...



N'oubliez pas que vous pouvez télécharger l'application Ça va où? pour poser le bon geste de récupération. Pour ce faire, visitez le site Internet [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca).



## La Fondation de santé des Collines

Notre troisième vente aux enchères en ligne sur Facebook commencera le lundi 12 avril. À ce jour, nous avons amassé 14 000 \$ pour la Fondation grâce à nos deux dernières ventes aux enchères! Nous espérons recevoir des dons provenant des entreprises locales ainsi que des membres de la communauté. Nous vous prions de faire preuve de générosité. Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec **Pamela Scobie : 819 360-5326**, [pamelascobie@sympatico.ca](mailto:pamelascobie@sympatico.ca). Vous pouvez vous joindre à notre groupe en cliquant sur le lien suivant : <https://www.facebook.com/groups/2734505883502279/about>

## Formation pour les aînés - Le Mashado

Le Mashado offre aux aînés de La Pêche une formation sur l'utilisation d'une tablette électronique.

Vous avez 55 ans ou plus et vous voulez savoir comment utiliser une tablette? Les employés de la Maison des jeunes Le Mashado sont disponibles pour vous offrir une formation gratuite de trois heures, à votre domicile, pour vous expliquer tout ce qu'il faut savoir sur l'utilisation d'une tablette électronique!  
**Réservez votre cours : 819 456-1100**

## Premier concours annuel de photos - Pharmacie Brunet / Sentiers Wakefield Trails

La pharmacie Brunet se porte commanditaire d'un concours de photographie qui vise à promouvoir les sentiers de randonnée de Wakefield. Nous vous invitons tous à participer à ce concours qui aura lieu annuellement, nous l'espérons bien!

### Règles

- Les photos doivent être prises sur les sentiers entretenus par Sentiers Wakefield Trails.
- Il n'est pas obligatoire que ce soit de nouvelles photos – vous pouvez soumettre celles qui font déjà partie de votre collection!
- Vous devez nous transmettre vos photos par courriel à [info@sentierswakefieldtrails.ca](mailto:info@sentierswakefieldtrails.ca)
- Vous devez fournir votre nom et le nom du sentier dans votre envoi.
- Le concours se limite à trois photos par famille.

### Catégories

- La faune (y compris vos chiens, tenus en laisse bien entendu)
- La famille
- Le paysage

### Prix

- Il y aura trois prix par catégorie, des cartes-cadeaux de Brunet.
  - Premier prix : 75 \$
  - Deuxième prix : 50 \$
  - Troisième prix : 25 \$
- Les photos remportant les premiers prix seront encadrées par un professionnel.
- Toutes les photos gagnantes seront affichées sur le site Web de Sentiers Wakefield Trails et exposées dans l'entrée du centre médical Brunet; ensuite elles seront retournées à qui de droit.
- Tous les participants courent la chance de gagner une carte-cadeau de 100 \$ chez Brunet.

Faites-nous parvenir vos photos au plus tard le vendredi 21 mai.

Les noms des gagnants seront annoncés le samedi 5 juin 2021, Journée nationale des sentiers.

## Transcollines – Nouveau service en vigueur depuis le 4 janvier 2021

Amélioration du service de transport en commun depuis janvier! Un service de soir et de fin de semaine et une toute nouvelle ligne 924! Pour tout autre renseignement sur l'amélioration du service, visitez notre site Web à [www.transcollines.ca](http://www.transcollines.ca)

## Sentiers Wakefield Trails cherche des bénévoles!

Nous avons besoin de bénévoles pour nous aider à construire et aménager la promenade Louis-Rompré. Nous devons préparer le sentier, couper et apprêter les planches (un produit inoffensif sera appliqué pour préserver le bois non traité), assembler et installer les sections du trottoir de bois.

Tous sont les bienvenus : toute personne intéressée, les familles, les jeunes et les moins jeunes de tout âge. Nous coordonnerons les travaux afin de respecter en tout temps les consignes sanitaires émises par le gouvernement provincial concernant la Covid.

Nous nous rassemblerons au centre communautaire, dans le parc de stationnement (au coin sud-est) 15 minutes avant chaque période de travail, le matin et l'après-midi.

Les travaux débuteront le lundi 3 mai et se poursuivront tout au long du mois de mai, du lundi au vendredi. Nous proposons deux périodes de travail par jour: de 9 h à 12 h et 13 h à 16 h. Libre à vous de nous donner un coup de main une seule fois, une fois par semaine pendant quatre semaines ou à tous les jours!

Nous aimerions savoir si vous pouvez nous aider! Envoyez-nous un courriel indiquant votre nom et les noms des membres de votre famille qui veulent participer et votre numéro de téléphone; spécifiez quelles périodes de travail vous conviennent et faites nous part de vos compétences en construction s'il y a lieu. Nous communiquerons avec vous dans la semaine du 26 avril pour vous informer des périodes de travail qui seront assignées.

## NOUS EMBAUCHONS - Postes disponibles au relais d'information touristique – été 2021

La Municipalité de La Pêche et le Centre patrimonial de la Maison Fairbairn engageront des étudiants cet été comme commis à l'information touristique et guides au centre patrimonial.

Période d'emploi : les fins de semaines (de la mi-mai à mi-juin et de la mi-août à mi-octobre) ainsi que tous les jours, de la mi-juin à la mi-août.

Lieu : 45, chemin Wakefield-Heights.

Qualification : compétence orale en français et en anglais, connaissances et intérêt pour l'histoire de la vallée de la Gatineau, excellentes compétences en communication. Consulter le site Web pour plus de détails sur les offres et les demandes d'emploi à [www.fairbairn.ca](http://www.fairbairn.ca)

Salaires : 14 \$ de l'heure. Veuillez transmettre votre CV par courriel à [info@fairbairn.ca](mailto:info@fairbairn.ca)

**Date limite : 1er avril 2021**

## Découvrez notre nouvelle exposition virtuelle – Les femmes remarquables du Pontiac

Le centre patrimonial de la Maison Fairbairn vous présente une nouvelle exposition en ligne et le plus récent ajout à la série Femmes remarquables. Nous vous invitons à découvrir le patrimoine historique de quatre femmes remarquables du PONTIAC, dont la vie est une source d'inspiration pour nous tous. [www.fairbairn.ca](http://www.fairbairn.ca)

## Location du pont couvert de Wakefield

Durant les mois d'été, vous pouvez louer le pont couvert de Wakefield au jour, pour un mariage. Pour tout renseignement concernant la location du pont, veuillez communiquer avec le centre Fairbairn au 819 778-3382, par courriel à [info@fairbairn.ca](mailto:info@fairbairn.ca) ou allez à [www.yourfairbairnwedding.ca](http://www.yourfairbairnwedding.ca)

## Maison le Ricochet

### Nouveauté dans nos services au volet prévention et promotion : Atelier d'autogestion de l'anxiété et ligne d'écoute

À compter du 1er mars 2021, vous pouvez vous inscrire à des ateliers d'autogestion de l'anxiété. Les ateliers s'adressent à toute personne résidant sur le territoire de la MRC des Collines, dont le fonctionnement ou les activités quotidiennes sont entravés par un trouble anxieux et qui souhaite trouver des moyens d'atténuer son emprise. Les ateliers sont offerts sans frais.

Pour vous inscrire ou pour tout autre renseignement, veuillez communiquer avec Mélissa Lebeau, 819 456-4230, poste 223 ou [melissa.lebeau@maisonlericochet.com](mailto:melissa.lebeau@maisonlericochet.com).

Nous offrons aussi une ligne d'écoute téléphonique pour les personnes souffrant de troubles anxieux : 873 445-2938, de 9 h à 15 h, du lundi au vendredi.

## Journée mondiale de l'eau avec Maude Barlow et compagnie

Le dimanche, 21 mars à 16 h, joignez-vous à Maude Barlow et ses amis pour célébrer la Journée mondiale de l'eau et le lancement de son nouveau livre, *Whose Water Is It Anyway? Taking Water Protection Into Public Hands*.

La Coalition La Pêche pour un New Deal Vert est heureuse de vous offrir l'occasion de prendre part à une discussion avec Elizabeth Logue, Ilse Turnsen et Maude sur la protection de l'eau et son ouvrage. Agissons pour protéger l'eau de notre Terre en cette période de réchauffement climatique.

Inscription: <http://tinyurl.com/3tn6mha2>

## Emplois au camp de jour de la Municipalité de La Pêche – Été 2021

La Municipalité de La Pêche est actuellement à la recherche de candidats et de candidates pour combler des postes saisonniers dans le cadre de son camp de jour. Les postes à combler sont les suivants : Chef de camp, chef adjoint, animateurs et accompagnateur.

Les personnes intéressées ont jusqu'au vendredi 16 avril 2021 à 15 h pour transmettre leur curriculum vitae et une lettre d'accompagnement à la Municipalité, à l'attention du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, par courriel à [campdejour@villelapeche.qc.ca](mailto:campdejour@villelapeche.qc.ca) ou par courrier à l'adresse suivante : Municipalité de La Pêche, 1, route Principale Ouest, La Pêche (Québec), J0X 2W0.

Pour plus d'information sur les exigences ou les conditions de travail, veuillez consulter les offres d'emploi sur le site Web de la Municipalité à [www.villelapeche.qc.ca](http://www.villelapeche.qc.ca), sous Municipalité – Offres d'emploi.



## RÉSULTAT DE L'APPEL AUX ARTISTES LANCÉ PAR LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité de La Pêche, qui avait lancé un appel d'offres aux artistes de la région de l'Outaouais le 17 novembre 2020 dans le cadre du programme Parcours « De Collines et d'eau », a sélectionné l'artiste qui réalisera l'œuvre d'art public destinée à son parc central à Sainte-Cécile-de-Masham : Mme Sally Lee Sheeks. Cette dernière s'est dite inspirée par le thème de l'appel d'offres, qui portait sur l'histoire naturelle et identitaire des Collines, relatant aussi bien leur évolution au fil des temps géologiques que leur occupation humaine.

Madame Sheeks a proposé une installation composée de rochers et de plaques d'aluminium rappelant un paysage de collines traversés par un cours d'eau et parcouru par des humains. Les pièces d'aluminium travaillées à la découpe représenteront des pieds, tous marchant dans une même direction et chaussés différemment, symbolisant les

différentes époques et peuples. On y verra des pieds nus d'enfant, des pieds de travailleur, des pieds qui dansent et des pieds fatigués, des

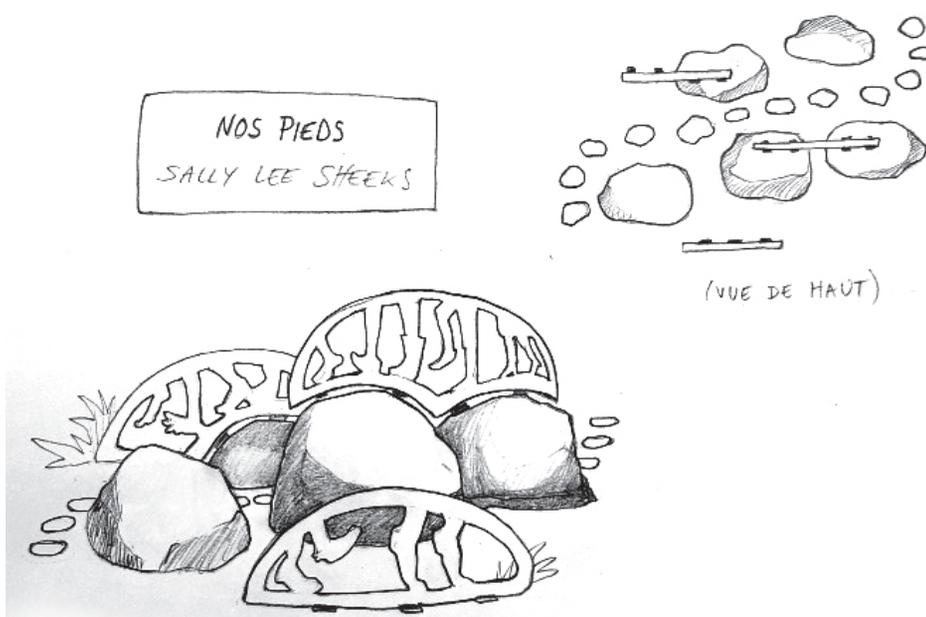
pieds en mocassin ou en talon haut. De loin, les pieds et jambes suggéreront une forêt.

L'œuvre proposée « se veut autant

un hommage aux gens qui sont passés sur ce territoire qu'une célébration de ceux qui y vivent maintenant et un espoir que des nouvelles personnes y viendront à l'avenir - unis par l'amour du territoire, le courage de se tenir debout et d'aller de l'avant », a indiqué Madame Sheeks.

Rappelons que le Parcours « de Collines et d'eau » est un circuit d'art public qui met en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel des sept municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. À La Pêche, la phase 1 de ce programme a vu l'installation d'une œuvre de l'artiste Jean-Yves Vigneau au parc du Moulin en 2017.

Ce nouveau projet est rendu possible grâce à une contribution provenant de l'Entente de développement culturel signée entre le Ministère de la Culture et des Communications et la MRC des Collines-de-l'Outaouais.



Croquis de l'artiste

## LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE

Lors de sa séance ordinaire du 1er mars, le conseil municipal a adopté une résolution confirmant son adhésion à la déclaration d'engagement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

La déclaration d'engagement de l'UMQ fait suite à une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élus et élies municipaux. Ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020.

### Déclaration d'engagement

Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

Par respect pour la démocratie,

# La Pêche S'ENGAGE

La voix des GOUVERNEMENTS de proximité

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilité, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais

respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

Il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élies et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population.

Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élies municipales et élus municipaux de la Municipalité de La Pêche, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».